

# **CHAMPAGNE TRIATHLON**

## **REGLEMENT INTERIEUR 2016**

### **ARTICLE 1 : MONTANT DE LA COTISATION**

Le montant de la cotisation Club 2016 varie selon la catégorie. Il faut ajouter à cette somme le prix de la licence FFTRI.

Licence Senior et Vétéran (compétition) :	FFTRI : 90 € + Club : 30 € = <b>120.00 €</b>
Licence Jeune (8 à 19 ans) :	FFTRI : 41 € + Club : 9 € = <b>50.00 €</b>
Licence Loisir (entraînement club uniquement) :	FFTRI : 44 € + Club : 36 € = <b>80.00 €</b>
Licence Dirigeant :	FFTRI : 34 € + Club : 16€ = <b>50.00 €</b>

Un renouvellement effectué après le 1er Janvier 2016 sera amendable de 30.00 €.

### **ARTICLE 2 : ENTRAINEMENTS**

**Natation** : Afin de profiter au maximum des entraînements piscine il est important de respecter les règles suivantes :

-En tant qu'utilisateurs d'une installation publique, les membres du Club doivent se soumettre au règlement d'utilisation de la Piscine de la Communauté de Communes.

**Lundi** : de 19h00 à 20h45, 2 couloirs  
**Mercredi** : de 19h00 à 20h45, 1 couloir  
**Vendredi** : de 17h00 à 18h30, 1 couloir  
**Samedi** : de 9h00 à 10h30, 1 couloir.

L'entrée dans les vestiaires ne se fera qu'après l'accord d'un membre du personnel de la Piscine après s'être présenté à l'accueil.

**Vacances d'été : mardi et jeudi** dans le bassin extérieur, aux horaires qui nous seront accordées.

- Le port du bonnet de bain est obligatoire pendant les entraînements.
- *Il est interdit de stationner au bout de la ligne d'eau entre les exercices.*
- Le matériel du Club doit être rangé à la fin de chaque entraînement.
- Il est interdit de s'entraîner hors de la ligne d'eau réservée au club. Il est demandé de ne pas aller dans la partie publique durant les créneaux d'entraînement club.

**Vélo** : Chacun est libre de s'entraîner seul ou en groupe, le port du casque est obligatoire lorsqu'on est en groupe.

**Course à pied** : Il est proposé un entraînement collectif au stade Fabien Ghiloni tous les jeudis à 18h30, libre à chacun d'y participer.

### **ARTICLE 3 : TENUES CLUB**

-Le port de la tenue Club est obligatoire lors de toutes les compétitions FFTRI (Duathlon, Triathlon, Aquathlon, et Bike&Run) et éventuellement lors des manifestations locales (Décision du Club cas par cas).

-La tenue Club est composée de 1 à 2 pièces : la tri-fonction et la veste aux couleurs du Club et d'éventuels sponsors.

-La tenue est fournie par le club. Le choix des tailles sera de la responsabilité du licencié.

-Les sponsors personnels sont autorisés sous réserve qu'ils soient compatibles avec ceux du Club et que le triathlète concerné ait obtenu l'accord écrit du Président du Club.

\* Chèque de caution pour la tenue club : **Un chèque de caution de 80 Euros** (l'équivalent de 50% de la valeur de la tenue) sera demandé pour toute nouvelle inscription. Ce chèque sera tiré lorsque le membre ne s'engage pas à au moins deux compétitions durant sa première année et s'il ne renouvelle pas sa licence pour une seconde année.

### **ARTICLE 4 : COMPOSITION DU BUREAU**

L'Article 6 des Statuts de l'Association porte le nombre des membres du Bureau à 7.

Le Bureau sera composé uniquement de membres souhaitant occuper au moins un des postes suivants:

Président, Vice-président, Secrétaire, Secrétaire Adjoint, Trésorier, Trésorier Adjoint.

#### **ARTICLE 5 : REUNIONS DU CLUB**

Des réunions mensuelles seront programmées. Ces réunions concerneront l'ensemble des membres du Club, une convocation, un ordre du jour et les comptes-rendus seront transmis par internet à chaque membre du club.

#### **ARTICLE 6 : PRIMES COLLECTIVES**

En cas de primes collectives; elles seront partagées entre tous les arrivants du Club.

#### **ARTICLE 7 : INSCRIPTIONS/REMBOURSEMENTS**

Le Club s'engage à payer les inscriptions pour les courses FFTRI ayant lieu dans la région. Pour les courses hors région, le Club paiera les engagements en fonction du budget disponible et de la participation des licenciés à la vie du club (aide aux manifestations sportives et participation à l'Assemblée Générale et aux diverses réunions).

Le club, ne remboursera pas d'inscription hors-ligue, si :

- Le jour même, une compétition FFTRI a lieu en Champagne Ardenne.
- L'athlète ne court pas avec la tenue du club.

Chacun devra s'inscrire auprès du correspondant inscriptions, Mr Laurent SCHNEIDER 06.79.35.40.44 ou [schneiderlaure@free.fr](mailto:schneiderlaure@free.fr) avant J-15, passé ce délai, les retardataires s'inscriront personnellement auprès de l'organisateur.

En cas de non-participation (sauf raison valable) le licencié défaillant remboursera le montant engagé par le Club.

Dans le cas où l'athlète s'inscrit individuellement sur une compétition de la ligue, le club lui remboursera le prix de l'inscription sur présentation du justificatif de paiement.

#### **ARTICLE 8 : DÉPLACEMENTS**

Le club ne rembourse pas les déplacements pour les courses ou les réunions mais, chaque licencié peut en faire la déclaration sur son imposition.

#### **ARTICLE 9 : ORGANISATION**

Tout licencié du CHAMPAGNE TRIATHLON devra se rendre disponible en tant que bénévole pour toute manifestation organisée par le club.

Un licencié absent sur l'organisation d'une compétition du club se verra refuser ses remboursements compétitions voir son renouvellement de licence pour l'année suivante sur décision du bureau.

Un athlète voulant participer à une course organisée par le club devra en contre partie mettre à disposition au moins 3 bénévoles hors-club.

#### **ARTICLE 10 : LITIGES**

Tout litige du à l'interprétation d'un des articles ci-dessus ou non prévu au Règlement Intérieur sera sanctionné par une décision du Bureau.